

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE CNW CODE 01 + Hebdo

LE CONSEIL DES AÎNÉS SE RÉJOUIT DE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT DE CIBLER LA MALADIE D'ALZHEIMER DANS SES PRIORITÉS D'ACTIONS

Québec, Le 16 novembre 2007 - Le Conseil des aînés du Québec se réjouit de la décision du ministre de la Santé et des Services sociaux et de la ministre responsable des Aînés de mettre en place un groupe de travail visant à reconnaître la maladie d'Alzheimer comme priorité dans les soins et services de longue durée.

Cette action du gouvernement rencontre les pistes lancées par le Conseil des aînés dans son plan d'action sur la maladie d'Alzheimer annoncé le 21 septembre dernier et dûment entériné par la Fédération des Sociétés d'Alzheimer et l'organisme « Carpe Diem », notamment.

Le Conseil des aînés apprécie en outre, que la présidence de ce groupe de travail soit confiée au Dr. Howard Bergman de l'Université McGill et président du Réseau québécois de recherche sur le vieillissement; une personne qui connaît mieux que quiconque la problématique des déficits cognitifs. Le Conseil y voit là une première condition de réussite.

On sait qu'actuellement quelques 60 000 personnes aînées sont touchées par un tel déficit cognitif, dont la maladie d'Alzheimer. Dans 20 ans, ce nombre doublera et d'ici 2050 ce sera 300 000 personnes de 65 ans ou plus qui seront atteintes par cette maladie.

« Depuis l'an 2000, le Conseil des aînés, en concertation avec la Fédération québécoise des Sociétés d'Alzheimer, réclame la mise en œuvre d'un tel plan d'action sur cette maladie. Aujourd'hui un premier pas fort significatif est franchi par le gouvernement et nous nous en réjouissons vivement » de conclure M^e Georges Lalande, président du Conseil des aînés du Québec.

-30-

Source: M^{me} Suzanne Pilote

Conseil des aînés

Téléphone: (418) 643-0071